

SMCTOM DE NONTRON

2025/0003

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 43 - Votants : 43 - Nombre de voix : 67

L'an deux mil vingt cinq

Le 17 mars 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2025

Etaient présents : Messieurs DAVID Jean-François, COUTURIER Daniel, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, COMBEALBERT Gérard, HISPIWACK Jean-Michel, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, LAVAUD Alain, MICHELET Thierry, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, COUSSY Alain, MILLARET Francis, MOREAU Vincent, JONQUIERE Hervé, MARCHAND Jean-Marie, COMBEAU Michel, CHABOT Jean-Michel, FORGENEUF Éric, TOUCHET Jean, GEREAUD Fabien, GOUILHERS Jean-Pascal, MASSIAS Gilles, LAGARDE Jean-François.

Etaient présentes : Mesdames JERVAISE Marie-Christine, BOUSSARIE Myriam, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, DEZAUTEZ Marie-Christine, MAUDET Angélique, MAUDET Alexandra, DEBORD Danielle, POLETZ Anne-Marie, GOURAUD Sylvie

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs DOUCET Serge, BRETON Yves, MAGIN Jean-Pierre, FOURNET Philippe, LAFORT Didier

Suppléantes remplaçantes titulaires : Madame ANDRIEUX Nathalie, MOUSSEAU Christiane

Étaient absents excusés : Messieurs VEDRENNE Jean, JEAN Thierry, TRIJAU Jean-Pierre, REYTHIER Régis, BALLIGAND André, ROUSSEAU Éric,

Était absente excusée : Madame FLOCH Françoise,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

**Objet : Convention de remboursement de frais de service
pour le transport du verre avec le SMD3**

Le Président expose au Comité Syndical :

Le SMCTOM de Nontron transporte en camion remorque benne du verre jusqu'au site de La Rampinsolle à Coulounieix-Chamiers (24660).

Il est proposé au Comité Syndical de signer avec le SMD3 une convention qui aura pour objet de fixer les modalités de remboursement des frais de service du transport du verre par le SMCTOM de Nontron vers le site de La Rampinsolle à Coulounieix-Chamiers (24660).

Chaque livraison sera facturée à hauteur de 500,00 € par rotation en camion remorque.

Cette convention sera effective à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025 avec effet rétroactif au 01/01/2024.

La convention sera annuelle et pourra être renouvelée chaque année par tacite reconduction après revalorisation des tarifs par les deux parties.

À tout moment, la convention pourra être dénoncée pour quelque motif que ce soit par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée en respectant un délai de préavis de deux mois.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- **Accepte** la proposition du Président d'établir une convention de remboursement de frais de service pour le transport du verre avec le SMD3 dans les conditions exposées ci-dessus,

- **Donne** tout pouvoir au Président pour accomplir les formalités nécessaires résultant de cette décision et pour signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Président

Vincent FARGEAS

